



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 18 de l'ordre du jour

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteuse : M^{me} Juliet **Hay** (Nouvelle-Zélande)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-huitième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 » et de la renvoyer à la Deuxième Commission.
2. La Deuxième Commission a examiné la question à ses 10^e, 11^e, 32^e et 41^e séances, le 16 octobre, le 6 novembre et le 12 décembre. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/68/SR.10, 11, 32 et 41). On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 3^e à 7^e séances, du 9 au 11 octobre (A/C.2/68/SR.3 à 7).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Le rapport du Secrétaire général relatif au suivi et à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (A/68/357);
 - b) Le résumé de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, établi par le Président du Conseil (New York, 22 avril 2013) (A/68/78-E/2013/66);



c) La lettre datée du 30 septembre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Bureau de coordination internationale des pays les moins avancés, transmettant le texte de la Déclaration adoptée à la réunion ministérielle annuelle des pays les moins avancés, tenue à New York le 27 septembre 2013 (A/C.2/68/3);

d) La lettre datée du 10 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. À la 10^e séance, le 16 octobre, le Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

II. Examen des projets de résolution [A/C.2/68/L.25](#) et [A/C.2/68/L.75](#)

5. À la 32^e séance, le 6 novembre, le représentant des Fidji a déposé, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/C.2/68/L.25) qui se lisait comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, ainsi que ses résolutions [56/210 B](#) du 9 juillet 2002, [57/250](#), [57/272](#) et [57/273](#) du 20 décembre 2002, [57/270 B](#) du 23 juin 2003, [58/230](#) du 23 décembre 2003, [59/225](#) du 22 décembre 2004, [60/188](#) du 22 décembre 2005, [61/191](#) du 20 décembre 2006, [62/187](#) du 19 décembre 2007, [63/239](#) du 24 décembre 2008, [64/193](#) du 21 décembre 2009, [65/145](#) et [65/146](#) du 20 décembre 2010, [66/191](#) du 22 décembre 2011 et [67/199](#) du 14 février 2013, ainsi que les résolutions [2002/34](#) du 26 juillet 2002, [2003/47](#) du 24 juillet 2003, [2004/64](#) du 16 septembre 2004, [2006/45](#) du 28 juillet 2006, [2007/30](#) du 27 juillet 2007, [2008/14](#) du 24 juillet 2008, [2009/30](#) du 31 juillet 2009, [2010/26](#) du 23 juillet 2010, [2011/38](#) du 28 juillet 2011, [2012/31](#) du 27 juillet 2012 et [2013/44](#) du 26 juillet 2013 du Conseil économique et social,

Rappelant également la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, ainsi que le document final adopté à l'issue de la Conférence,

Rappelant en outre sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue du 20 au 22 septembre 2010, ainsi que le document final adopté à l'issue de cette réunion, et la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le 25 septembre 2013, et le document final adopté à l'issue de la manifestation,

Rappelant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et le document final intitulé “L’avenir que nous voulons”, qui a été adopté à l’issue de la Conférence,

Saluant la création du Comité intergouvernemental d’experts sur le financement du développement durable, et attendant avec intérêt son rapport, qui sera une contribution utile au suivi de la question du financement du développement ainsi qu’à l’élaboration d’un programme de développement pour l’après-2015 convenu au niveau intergouvernemental,

Prenant note du résumé, établi par son président, du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York les 7 et 8 octobre 2013,

Prenant note également du résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, de la réunion spéciale de haut niveau que le Conseil a tenue à New York, le 22 avril 2013, avec les institutions de Bretton Woods, l’Organisation mondiale du commerce et la CNUCED,

Rappelant le résumé de la manifestation spéciale que la Commission du développement social a consacrée au financement du développement social le 3 février 2012, à sa cinquantième session,

Rappelant également la manifestation spéciale consacrée aux mécanismes novateurs de financement du développement, qui a eu lieu le 12 juillet 2012, à la session de fond de 2012 du Conseil économique et social,

Prenant note des travaux en cours sur les sources innovantes de financement du développement au sein de diverses instances,

Rappelant l’importance du rapport de la Commission d’experts sur les réformes du système financier et monétaire international nommée par son président à sa soixante-troisième session, ainsi que des recommandations qui y sont formulées,

Prenant acte des rapports du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, sur les modalités du processus de suivi de la question du financement du développement et sur les mécanismes innovants de financement du développement,

Prenant également acte de l’édition 2013 de « Situation et perspectives de l’économie mondiale » publiée en décembre 2012 par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat,

Profondément préoccupée par les répercussions que la crise financière et économique mondiale continue d’avoir, en particulier sur le développement, consciente de ce que, malgré tous les efforts consentis, l’économie mondiale connaît toujours une phase difficile marquée par des facteurs de risque importants, notamment des perturbations sur les marchés mondiaux des capitaux et des produits de base, des taux élevés de chômage et d’endettement dans plusieurs pays ainsi que des difficultés budgétaires généralisées, qui compromettent la reprise économique mondiale et montrent que les mesures prises pour soutenir et rééquilibrer la demande mondiale n’ont eu que des

effets limités, et soulignant qu'il faut continuer à rechercher des solutions permettant de remédier aux fragilités et déséquilibres systémiques et s'employer à réformer et renforcer le système financier international,

Consciente du rôle unique et essentiel joué par les gouvernements pour régler le marché financier,

Réaffirmant la nécessité, comme il est indiqué dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de mobiliser des ressources considérables de diverses sources et d'utiliser efficacement les ressources financières en vue d'apporter un solide appui aux pays en développement dans leurs efforts pour promouvoir le développement durable, notamment en appliquant des mesures conformes au document final de la Conférence et visant à atteindre les objectifs du développement durable,

Saluant la décision de créer un groupe spécial d'experts indépendant chargé de donner des conseils techniques et d'effectuer une analyse, et notamment de formuler des recommandations sur les questions financières, économiques et systémiques mondiales à son intention ainsi qu'à celle du Conseil économique et social, de façon à contribuer au suivi des mandats de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

Rappelant sa résolution 67/197, en particulier sa décision de convoquer, à sa soixante-huitième session, au titre de la question intitulée "Questions de politique macroéconomique", une réunion spéciale de la Deuxième Commission pour un échange de vues sur les mesures à prendre pour faire face à la crise financière et économique mondiale et à son incidence sur le développement, qui constituerait une contribution supplémentaire au suivi de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

Soulignant l'utilité du processus global de financement du développement, tel qu'il est énoncé dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha et son processus de suivi, et la nécessité de parvenir à un financement cohérent d'une stratégie de développement durable, y compris dans le contexte du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015,

1. *Réaffirme* le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement dans son intégralité, son intégrité et son approche globale, et rappelle la volonté exprimée d'agir concrètement pour le mettre en œuvre et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaire, aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

2. *Réaffirme également* que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et stratégies nationales dans la réalisation du développement durable, et considère que les efforts fournis par les pays devraient être complétés au niveau international par des programmes, mesures et politiques d'accompagnement visant à élargir les perspectives de développement des pays en développement, compte tenu de la situation propre

à chacun, dans le respect de ses prérogatives, de ses stratégies et de sa souveraineté;

3. *Affirme une nouvelle fois* qu'elle est déterminée à promouvoir et renforcer le partenariat mondial pour le développement en vue d'en faire le pilier de la coopération dans les années à venir, comme réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg), le Document final du Sommet mondial de 2005, la Déclaration de Doha sur le financement du développement, document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, le document final de sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, intitulé "Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement", le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé "L'avenir que nous voulons", et le document final adopté à l'issue de la manifestation spéciale consacrée en 2013 au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;

4. *Réaffirme* que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour assurer un développement réel et équitable et une croissance économique soutenue, partagée et équitable, et qu'il faut intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement, notamment celles qui concernent le financement du développement et disposer des ressources voulues;

5. *Considère* que la mobilisation de ressources financières pour le développement et leur bonne utilisation sont un élément essentiel du partenariat mondial pour le développement, notamment si l'on veut atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et considère également que la mobilisation de ressources nationales et internationales, de même qu'un environnement propice aux échelons national et international, sont des moteurs clefs du développement;

6. *Considère également* qu'une croissance économique soutenue, partagée et équitable contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim;

7. *Rappelle* que si chaque État est responsable du bon fonctionnement de son régime fiscal, il importe de soutenir l'action des pays dans le domaine fiscal en renforçant l'assistance technique et en intensifiant aussi bien la coopération internationale pour le règlement des questions fiscales internationales que la participation à ce règlement au niveau international;

8. *S'inquiète vivement* des répercussions que continue d'avoir la crise financière et économique mondiale sur le développement, et notamment sur la capacité des pays en développement de mobiliser des fonds aux fins du développement, estime qu'il faut soutenir la reprise et considère que, pour remédier efficacement aux conséquences de la crise, il faut donner rapidement

effet à tous les engagements pris en faveur du développement, y compris ceux relatifs à l'aide au développement;

9. *Rappelle* que poursuivre la lutte contre la corruption à tous les niveaux est une priorité, et réaffirme qu'il faut prendre immédiatement des mesures énergiques pour continuer de lutter contre la corruption sous toutes ses formes;

10. *Souligne* que les gouvernements doivent mener une action plus efficace afin de mieux réglementer les marchés financiers, en vue de servir l'intérêt public et de favoriser la stabilité économique et une croissance soutenue, partagée et équitable;

11. *Note* que les investissements étrangers directs sont une importante source de financement du développement et, à cet égard, demande aux pays développés de continuer à élaborer des mesures propres à encourager et à faciliter, dans les pays d'origine, les flux d'investissements étrangers directs, notamment au moyen de crédits à l'exportation et d'autres instruments de prêt, de garanties contre les risques et de services de développement des entreprises; demande aux pays en développement, compte tenu de leur situation spécifique et de leurs besoins et priorités en matière de développement, de continuer à s'efforcer de créer, à l'échelon national, des conditions propres à attirer les investissements, en particulier un environnement transparent, stable et prévisible, garantissant le respect des clauses contractuelles et des droits de propriété, et souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour mobiliser, auprès de toutes les sources, des investissements pour les ressources humaines et les infrastructures physiques, environnementales, institutionnelles et sociales;

12. *Réaffirme* que le commerce international est un moteur du développement et d'une croissance économique soutenue, et réaffirme également qu'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, assorti d'une libéralisation véritable des échanges commerciaux, peut jouer un rôle déterminant en stimulant la croissance économique et le développement dans le monde entier, profitant ainsi à tous les pays, quel que soit leur stade de développement;

13. *Souligne* qu'il faut résister aux tendances protectionnistes et corriger les mesures qui faussent les échanges et sont contraires aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, compte tenu du droit qu'ont les pays, en particulier les pays en développement, de se prévaloir pleinement des éléments de flexibilité compatibles avec les engagements et obligations qu'ils ont contractés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce;

14. *Se déclare vivement préoccupée* par l'absence de progrès des négociations du Cycle de Doha tenues sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, invite de nouveau à faire preuve de la souplesse et de la volonté politique voulues pour que les négociations sortent de l'impasse où elles se trouvent actuellement et, à cet égard, exprime le souhait que les négociations commerciales multilatérales du Programme de Doha pour le développement aboutissent à des résultats équilibrés, ambitieux et axés sur le développement, qui auront une portée globale, conformément au mandat énoncé dans la Déclaration ministérielle de Doha en matière de développement, à la décision

du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, en date du 1^{er} août 2004, et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong, adoptée par l'Organisation mondiale du commerce en 2005;

15. *Souligne* qu'il est essentiel de tenir tous les engagements souscrits en matière d'aide publique au développement, et notamment celui que de nombreux pays développés ont pris d'y consacrer 0,7 % de leur produit national brut d'ici à 2015 aux pays en développement, 0,15 % à 0,20 % allant aux pays les moins avancés, et exhorte les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à s'acquitter de leurs engagements en la matière en faveur des pays en développement;

16. *Souligne également* que l'aide publique au développement joue un rôle essentiel par son effet de levier et par le fait qu'elle complète et assure durablement le financement du développement des pays en développement et facilite la réalisation des objectifs de développement, notamment des objectifs arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et réaffirme que cette aide peut jouer un rôle de catalyseur et aider ainsi les pays en développement à lever les entraves à une croissance soutenue, partagée et équitable, par exemple en renforçant l'infrastructure sociale, institutionnelle et physique, en encourageant les investissements étrangers directs, le commerce et l'innovation technologique, en améliorant la santé et l'éducation, en favorisant l'égalité des sexes, en protégeant l'environnement et en éliminant la pauvreté;

17. *Souligne en outre* qu'il est particulièrement important, pour promouvoir la croissance économique et le développement des pays en développement, d'apporter rapidement une solution globale, efficace et durable à leur problème de dette;

18. *Souligne également* qu'il ne saurait y avoir de croissance que si la dette est supportable et qu'il importe à cet égard qu'elle soit gérée au mieux pour que les objectifs de développement nationaux, y compris ceux du Millénaire, puissent être atteints, et constate que les crises de la dette souveraine sont, en général, coûteuses et déstabilisantes, notamment pour l'emploi et l'investissement productif, et suivies de réductions des dépenses publiques, y compris dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui touchent particulièrement les pauvres et les groupes vulnérables;

19. *Souligne en outre* que la crise financière et économique a fait ressortir la nécessité d'une réforme et relancé les débats tenus à l'échelon international sur la réforme du système financier mondial et de son architecture, notamment sur les questions de mandat, de compétence, de gouvernance, de réactivité et de conception du développement, selon qu'il y a lieu, et préconise à cette fin la poursuite d'un dialogue franc, transparent et ouvert à tous;

20. *Prend note* des efforts considérables déployés aux niveaux national, régional et international pour faire face à la crise financière et économique et rétablir ainsi une croissance créatrice d'emplois de qualité, réformer et renforcer les systèmes financiers et créer à l'échelle mondiale une croissance soutenue, durable et équilibrée;

21. *Considère* qu'il faut continuer de renforcer la cohérence et la cohésion des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux et

qu'il importe de veiller à ce que ces systèmes soient ouverts, justes et non exclusifs, de sorte qu'ils complètent les efforts de développement déployés à l'échelon national pour assurer une croissance économique soutenue, partagée et équitable, et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

22. *Réaffirme* qu'il importe d'associer plus étroitement et plus largement les pays en développement à la prise de décisions et à la définition de normes économiques au niveau international, et réitère qu'il faut réformer le mode de gouvernance des institutions de Bretton Woods, de façon à renforcer leur efficacité, leur crédibilité, leur responsabilité et leur légitimité;

23. *Réaffirme également* que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et les commissions régionales de l'Organisation ont un rôle important à jouer, dans les limites de leurs mandats respectifs, pour faire progresser le développement et en préserver les acquis, conformément aux stratégies et priorités nationales, notamment en contribuant à la réalisation des objectifs du Millénaire, et réaffirme en outre qu'elle est fermement résolue à prendre des mesures pour que le système des Nations Unies soit dynamique, bien coordonné, cohérent et efficace dans l'appui qu'il apporte à la réalisation desdits objectifs;

24. *Réaffirme en outre* qu'il est indispensable que les commissions régionales participent davantage au processus de suivi du financement du développement, notamment en fournissant aux États Membres des analyses et des conseils techniques;

25. *Souligne de nouveau* qu'il importe de veiller à ce que soit mis en place un mécanisme intergouvernemental renforcé, plus efficace et ouvert à tous, chargé d'assurer le suivi de la question du financement du développement;

26. *Rappelle* les paragraphes 255, 256 et 257 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et insiste, à cet égard, sur la nécessité de renforcer la cohérence et la coordination afin d'éviter le chevauchement des activités de suivi du financement du développement;

27. *Décide* de tenir une conférence internationale de suivi du financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha au plus tard en avril 2015, en application du paragraphe 90 de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, afin de contribuer au processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015;

28. *Décide également* d'engager le processus préparatoire de la conférence de suivi au plus tard en février 2014 et, à cette fin, prie le Président de sa soixante-huitième session de nommer des facilitateurs et de tenir des consultations intergouvernementales transparentes, ouvertes à tous et directes, avec la participation de tous les États Membres, sur toutes les questions relatives à la conférence, y compris pour réfléchir aux moyens de renforcer le processus, conformément au paragraphe 33 de la résolution 67/199, en tenant compte des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur les modalités du processus de suivi de la question du financement du développement;

29. *Décide en outre* que la conférence de suivi devrait permettre d'évaluer les progrès accomplis, de réaffirmer les objectifs fixés et les engagements pris, de renforcer les dispositifs institutionnels, d'examiner et de mettre à jour le cadre conceptuel, de favoriser la cohérence et la cohésion avec les processus de suivi apparentés et de dégager les mesures importantes pour la suite de la mise en œuvre, ainsi que de repérer les difficultés et les nouveaux problèmes;

30. *Décide* que dans le cadre du processus préparatoire de la conférence, une décision doit être prise à sa soixante-huitième session concernant la date et le lieu exacts de la conférence;

31. *Décide également* d'organiser des consultations transparentes et ouvertes à tous afin d'examiner les modalités de financement du développement et de réfléchir notamment aux différents moyens de renforcer ce processus et d'en intégrer les différents éléments, compte tenu des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les modalités actuelles du processus de suivi de la question du financement du développement;

32. *Appelle de nouveau* les États Membres et les autres donateurs potentiels à envisager de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la conférence internationale sur le financement du développement, afin de faciliter la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental de suivi de la question du financement du développement qui soit renforcé, plus efficace et ouvert à tous;

33. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session la question intitulée "Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008", et prie le Secrétaire général de lui présenter, au titre de cette question, une étude analytique de l'état de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, ainsi que de l'application de la présente résolution, dans un rapport annuel qu'il établira en étroite collaboration avec les principales institutions intéressées. »

6. À sa 41^e séance, le 12 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement » ([A/C.2/68/L.75](#)), déposé par sa Vice-Présidente, M^{me} Farrah Brown (Jamaïque), à l'issue de consultations sur le projet de résolution [A/C.2/68/L.25](#).

7. À la même séance, sur proposition de la Présidente, la Commission a accepté de déroger aux dispositions applicables de l'article 120 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et de se prononcer sur le projet de résolution.

8. Également à la 41^e séance, le Secrétaire de la Commission a donné lecture d'un état des incidences du projet de résolution [A/C.2/68/L.75](#) sur le budget-programme (voir [A/C.2/68/SR.41](#)).

9. Toujours à sa 41^e séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.2/68/L.75](#) (voir par. 11).

10. Le projet de résolution [A/C.2/68/L.75](#) ayant été adopté, les auteurs du projet de résolution [A/C.2/68/L.25](#) ont retiré ce dernier.

III. Recommandations de la Deuxième Commission

11. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, ainsi que ses résolutions [56/210 B](#) du 9 juillet 2002, [57/250](#), [57/272](#) et [57/273](#) du 20 décembre 2002, [57/270 B](#) du 23 juin 2003, [58/230](#) du 23 décembre 2003, [59/225](#) du 22 décembre 2004, [60/188](#) du 22 décembre 2005, [61/191](#) du 20 décembre 2006, [62/187](#) du 19 décembre 2007, [63/239](#) du 24 décembre 2008, [64/193](#) du 21 décembre 2009, [65/145](#) et [65/146](#) du 20 décembre 2010, [66/191](#) du 22 décembre 2011 et [67/199](#) du 14 février 2013, ainsi que les résolutions du Conseil économique et social [2002/34](#) du 26 juillet 2002, [2003/47](#) du 24 juillet 2003, [2004/64](#) du 16 septembre 2004, [2006/45](#) du 28 juillet 2006, [2007/30](#) du 27 juillet 2007, [2008/14](#) du 24 juillet 2008, [2009/30](#) du 31 juillet 2009, [2010/26](#) du 23 juillet 2010, [2011/38](#) du 28 juillet 2011, [2012/31](#) du 27 juillet 2012 et [2013/44](#) du 26 juillet 2013,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire¹ et le Document final du Sommet mondial de 2005²,

Rappelant en outre la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, ainsi que le document final adopté à l'issue de la Conférence³,

Rappelant sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue du 20 au 22 septembre 2010, ainsi que le document final adopté à l'issue de cette réunion⁴, et la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été convoquée par le Président de l'Assemblée générale le 25 septembre 2013, ainsi que le document final adopté à l'issue de la manifestation⁵,

Rappelant également la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »⁶, qui a été adopté à l'issue de la Conférence,

Rappelant en outre le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York les 7 et 8 octobre 2013,

¹ Résolution [55/2](#).

² Résolution [60/1](#).

³ Résolution [63/303](#), annexe.

⁴ Résolution [65/1](#).

⁵ Résolution [68/6](#).

⁶ Résolution [66/288](#), annexe.

Prenant note du Forum mondial pour les partenariats avec les entreprises du Conseil économique et social intitulé « Partenariats pour des solutions novatrices en vue du développement durable », qui s'est tenu à New York le 24 avril 2013,

Prenant acte de la réunion du Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social, tenue à New York les 5 et 6 juillet 2012,

Prenant note du résumé établi par le Président du Conseil économique et social sur la réunion spéciale de haut niveau que le Conseil a tenue à New York, le 22 avril 2013 avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED,

Rappelant que la Commission du développement social a organisé une manifestation spéciale consacrée au financement du développement social le 3 février 2012, lors de sa cinquantième session,

Prenant note de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, tenue du 25 février au 7 mars 2008 sur le thème « Financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes »,

Prenant note également des travaux en cours sur les éventuelles sources innovantes de financement du développement, notamment au sein de diverses instances comme le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement,

Prenant note en outre de la manifestation informelle organisée par le Secrétaire général sur les sources innovantes de financement du développement, qui s'est tenue le 3 juin 2010, de la réunion distincte de la Deuxième Commission, qui a eu lieu le 13 octobre 2011, et de la manifestation spéciale, organisée le 12 juillet 2012 par le Conseil économique et social pendant sa session de fond,

Prenant acte des rapports du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁷, sur les modalités du processus de suivi de la question du financement du développement⁸ et sur les mécanismes innovants de financement du développement⁹,

Se déclarant profondément préoccupée par les répercussions que la crise financière et économique mondiale continue d'avoir, en particulier sur le développement, sachant que la reprise est inégale et fragile et que, malgré des efforts considérables qui ont permis de limiter les risques de variation très forte, d'améliorer la situation des marchés financiers et de soutenir la reprise, l'économie mondiale traverse toujours une phase difficile marquée par des facteurs de risque importants, notamment une forte instabilité des marchés mondiaux, des taux élevés de chômage et d'endettement dans plusieurs pays ainsi que des difficultés budgétaires généralisées, qui compromettent la reprise économique mondiale et montrent que les mesures prises pour soutenir et rééquilibrer la demande mondiale n'ont eu que des effets limités, et soulignant qu'il faut continuer à rechercher des solutions permettant de remédier aux vulnérabilités et déséquilibres systémiques et

⁷ A/68/357.

⁸ A/67/353.

⁹ A/66/334.

s'employer à réformer et renforcer le système financier international, tout en appliquant les réformes qui ont déjà fait l'objet d'un accord,

Réaffirmant la nécessité, comme il est indiqué dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de mobiliser des moyens considérables auprès de diverses sources et d'utiliser efficacement les ressources financières en vue d'apporter un solide appui aux pays en développement dans l'action qu'ils mènent pour promouvoir le développement durable, notamment grâce à l'adoption de mesures conformes au document final de la Conférence et visant à atteindre les objectifs du développement durable,

Prenant note de l'instauration du Partenariat mondial pour l'inclusion financière en 2010, mécanisme permettant d'institutionnaliser et de poursuivre les travaux entrepris en 2010 par le Groupe d'experts sur l'inclusion financière,

Rappelant la réunion, tenue par la Deuxième Commission le 13 novembre 2013 en application de la résolution 67/197 du 21 décembre 2012, sur les mesures à prendre pour faire face à la crise financière et économique mondiale et à son incidence sur le développement, et sur les moyens de rétablir la confiance et la croissance économique,

Soulignant qu'il importe que toutes les parties intéressées contribuent activement au financement du programme de développement à tous les niveaux,

1. *Réaffirme* les dispositions du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement¹⁰ dans son intégralité, son intégrité et sa globalité, et rappelle la volonté exprimée d'agir concrètement pour le mettre en œuvre et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires, aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

2. *Réaffirme également* que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et stratégies nationales dans la réalisation du développement durable, et considère que les efforts fournis par les pays devraient être complétés sur le plan mondial par des politiques, mesures et programmes d'accompagnement propres à offrir aux pays en développement de meilleures chances de développement compte tenu de la situation propre à chacun et dans le respect de ses prérogatives, de ses stratégies et de sa souveraineté;

3. *Affirme une nouvelle fois* qu'elle est déterminée à promouvoir et renforcer le partenariat mondial pour le développement en vue d'en faire le pilier de la coopération dans les années à venir, comme réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire¹, le Consensus de Monterrey¹⁰, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)¹¹, le Document final du Sommet mondial de 2005², la Déclaration de Doha sur le

¹⁰ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

¹¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey¹², le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement³, le document final de sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, intitulé « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement »⁴, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »⁶, et le document final adopté à l'issue de la manifestation spéciale consacrée en 2013 au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement⁵;

4. *Réaffirme* que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour assurer un développement réel et équitable et une croissance économique soutenue, partagée et équitable et qu'il faut adopter une démarche soucieuse de l'égalité des sexes lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de développement, notamment celles qui concernent le financement du développement, et disposer des ressources voulues, considère qu'il importe de tenir systématiquement compte de la problématique hommes-femmes en appliquant de façon intégrée et coordonnée les documents finals des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et les domaines connexes et en y donnant suite;

5. *Considère* que la mobilisation de ressources financières pour le développement et leur bonne utilisation sont un élément essentiel du partenariat mondial pour le développement, notamment si l'on veut atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et considère également que la mobilisation de ressources nationales et internationales et un environnement propice aux échelons national et international sont des moteurs clefs du développement;

6. *Rappelle* l'importance de l'engagement général qui a été pris dans le cadre du Consensus de Monterrey de créer des sociétés justes et démocratiques aux fins du développement, et rappelle, en particulier, que de solides institutions démocratiques à l'écoute des besoins des populations sont à la base d'une croissance économique soutenue, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois;

7. *Réaffirme* l'importance d'une bonne gouvernance et de la promotion de l'état de droit à tous les niveaux pour une croissance économique soutenue, le développement durable, l'élimination de la pauvreté et de la faim et réaffirme donc qu'il faut honorer l'engagement qui a été pris d'adopter des politiques rationnelles;

8. *Considère* qu'une croissance économique soutenue, partagée et équitable contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment à l'élimination de la pauvreté et de la faim;

9. *Réaffirme* que l'égalité des sexes contribue de façon décisive à l'instauration d'une croissance économique soutenue, à l'élimination de la pauvreté et au développement durable, comme il est dit dans ses résolutions sur la question et dans les textes issus des conférences des Nations Unies, et que les investissements

¹² Résolution 63/239, annexe.

réalisés en vue d'améliorer la condition des femmes et des filles ont un effet multiplicateur, en particulier sur la productivité, l'efficacité et l'instauration d'une croissance économique soutenue dans tous les secteurs de l'économie, en particulier dans des secteurs clefs comme l'agriculture, l'industrie et les services;

10. *Réaffirme également* qu'il est essentiel de mettre en place un système efficace, rationnel, transparent et responsable pour mobiliser des ressources publiques et contrôler l'utilisation qu'en font les gouvernements;

11. *Rappelle* que les États Membres sont résolus à améliorer et renforcer les moyens de mobiliser des ressources internes et les institutions chargées des finances publiques, notamment, s'il y a lieu, en modernisant les régimes fiscaux, en optimisant la perception des impôts, en élargissant l'assiette fiscale et en prévenant efficacement la fraude fiscale et la fuite des capitaux, et réaffirme que, si chaque État est certes responsable du bon fonctionnement de son régime fiscal, il importe de soutenir l'action que les pays ont entreprise dans le domaine fiscal en renforçant l'assistance technique et en intensifiant aussi bien la coopération internationale pour le règlement des questions fiscales internationales que la participation à ce règlement au niveau international;

12. *Considère* que la mise en place d'un secteur financier solide reposant sur une large assise est essentielle à la mobilisation des ressources nationales et devrait être un élément important des stratégies nationales de développement, et qu'il faut s'employer à mettre en place des systèmes financiers diversifiés, bien réglementés et ouverts à tous, qui favorisent l'épargne et la dirigent vers des projets viables générateurs de croissance durable à long terme, de recettes et d'emplois;

13. *Considère également* à cet égard que les microfinancements, et notamment les microcrédits, peuvent favoriser la création d'activités indépendantes productives et contribuer par là même à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et souligne qu'il faut appuyer de manière coordonnée les efforts déployés par les pays en développement, notamment grâce au renforcement des capacités de microfinancement et des autres services financiers qui peuvent améliorer l'ouverture financière;

14. *S'inquiète vivement* des répercussions que continue d'avoir la crise financière et économique mondiale sur le développement, notamment sur la capacité des pays en développement de mobiliser des fonds aux fins du développement, estime qu'il faut soutenir la reprise et considère que, pour remédier efficacement aux conséquences de la crise, il faut donner rapidement effet à tous les engagements pris en faveur du développement, y compris ceux relatifs à l'aide au développement;

15. *Rappelle* que poursuivre la lutte contre la corruption à tous les niveaux est une priorité, réaffirme qu'il faut prendre immédiatement des mesures énergiques pour continuer de lutter contre la corruption sous toutes ses formes, le but étant de réduire les obstacles qui entravent la mobilisation et l'attribution efficaces des ressources et éviter que celles-ci soient détournées des activités indispensables pour le développement, rappelle également que, pour ce faire, il faut des institutions solides à tous les niveaux, et tout particulièrement des systèmes juridiques et judiciaires efficaces et une plus grande transparence, constate que les pays en développement ont fait des efforts et des progrès dans ce sens, prend note de l'engagement accru des États qui ont déjà ratifié la Convention des Nations Unies

contre la corruption ou y ont adhéré¹³ et exhorte, à cet égard, tous les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de la ratifier ou d'y adhérer;

16. *Souligne* que les gouvernements doivent intervenir plus efficacement pour que le marché soit soumis à une réglementation appropriée servant l'intérêt général, et estime à cet égard qu'il faut mieux réglementer les marchés financiers et promouvoir la stabilité économique ainsi qu'une croissance soutenue, équitable et partagée;

17. *Réaffirme* qu'il importe de prendre des mesures pour mettre un frein aux flux financiers illicites à tous les niveaux, d'améliorer les pratiques de diffusion de l'information financière et de promouvoir la transparence de cette information, et fait observer, à cet égard, qu'il est essentiel de renforcer les initiatives nationales et multinationales pour régler cette question, y compris grâce à la fourniture d'un appui et d'une assistance technique aux pays en développement visant à renforcer leurs capacités;

18. *Souligne* qu'il faut continuer de mettre en place dans les pays et dans le respect des législations nationales des politiques et cadres réglementaires appropriés pour encourager les initiatives publiques et privées, notamment à l'échelon local, et assurer le dynamisme et le bon fonctionnement du secteur des entreprises, tout en favorisant l'accroissement des revenus et en améliorant leur répartition, en assurant la hausse de la productivité, en préconisant l'autonomisation des femmes et en protégeant les droits des travailleurs et l'environnement, et réaffirme qu'il importe de veiller à ce que la croissance profite à tous grâce au renforcement des moyens d'action individuels et collectifs;

19. *Note* que les investissements étrangers directs sont une importante source de financement du développement et, à cet égard, demande aux pays développés de continuer à élaborer des mesures propres à encourager et à faciliter, dans les pays d'origine, les flux d'investissements étrangers directs, notamment au moyen de crédits à l'exportation et d'autres instruments de prêt, de garanties contre les risques et de services de développement des entreprises, demande aux pays en développement, de continuer à s'efforcer de créer, à l'échelon national, des conditions propres à attirer les investissements, en particulier un environnement transparent, stable et prévisible garantissant le respect des clauses contractuelles et des droits de propriété, et souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour mobiliser, auprès de toutes les sources, des investissements pour les ressources humaines et les infrastructures physiques, environnementales, institutionnelles et sociales;

20. *Réaffirme* qu'il faut envisager et promouvoir des conditions permettant des transferts de fonds moins coûteux, plus rapides, plus transparents, plus sûrs et exempts de discrimination dans les pays d'envoi et de destination, et invite les États Membres ainsi que le secteur privé, les organisations internationales, le secteur bancaire et les autres parties prenantes, à s'employer à réduire encore les frais de ces transactions;

21. *Réaffirme* que le commerce international est un moteur du développement et d'une croissance économique soutenue, et réaffirme également qu'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non

¹³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42156.

discriminatoire et équitable, assorti d'une libéralisation véritable des échanges commerciaux, peut jouer un rôle déterminant en stimulant la croissance économique et le développement dans le monde entier, profitant ainsi à tous les pays, quel que soit leur stade de développement;

22. *Souligne* qu'il faut résister aux tendances protectionnistes et corriger les mesures qui faussent les échanges et sont contraires aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, compte tenu du droit qu'ont les pays, en particulier les pays en développement, de se prévaloir pleinement des éléments de flexibilité compatibles avec les engagements et obligations qu'ils ont contractés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce;

23. *Prend note* des progrès accomplis à la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue du 3 au 6 décembre 2013 à Bali (Indonésie) et, à cet égard, exprime le souhait que les négociations commerciales multilatérales du Programme de Doha pour le développement aboutissent à des résultats de portée globale, qui soient équilibrés, ambitieux et axés sur le développement, conformément au mandat énoncé dans la Déclaration ministérielle de Doha¹⁴ en matière de développement, à la décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, en date du 1^{er} août 2004, et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong, adoptée par l'Organisation mondiale du commerce en 2005;

24. *Souligne* qu'il est essentiel de tenir tous les engagements souscrits en matière d'aide publique au développement, et notamment celui que de nombreux pays développés ont pris d'y consacrer 0,7 % de leur produit national brut d'ici à 2015 en faveur des pays en développement, 0,15 % à 0,20 % allant aux pays les moins avancés, et exhorte les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à s'acquitter de leurs engagements en la matière à l'égard des pays en développement;

25. *Souligne également* que l'aide publique au développement joue un rôle essentiel en raison de son effet de levier et du fait qu'elle complète et assure durablement le financement du développement des pays en développement et facilite la réalisation des objectifs de développement, notamment des objectifs arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et réaffirme que cette aide peut jouer un rôle de catalyseur et aider ainsi les pays en développement à lever les entraves à une croissance soutenue, partagée et équitable, par exemple en renforçant l'infrastructure sociale, institutionnelle et physique, en encourageant les investissements étrangers directs, le commerce et l'innovation technologique, en améliorant la santé et l'éducation, en favorisant l'égalité des sexes, en protégeant l'environnement et en éliminant la pauvreté, et se félicite des mesures prises pour améliorer l'efficacité et la qualité de l'aide selon les principes fondamentaux de l'appropriation nationale, de l'alignement, de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle;

26. *Se félicite* de l'intensification des efforts déployés pour améliorer la qualité de l'aide publique au développement et en accroître l'efficacité, et renforcer les partenariats pour le développement, salue à cet égard le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social et les autres initiatives telles que les forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui contribuent considérablement aux efforts des pays qui ont souscrit aux textes issus

¹⁴ Voir [A/C.2/56/7](#), annexe.

de ces instances, notamment par l'adoption des principes fondamentaux de l'efficacité de l'aide, sachant qu'il n'existe pas de formule universelle pour atteindre cet objectif et que la situation particulière de chaque pays doit être étudiée de près;

27. *Estime* que les sources et mécanismes de financement innovants peuvent faciliter la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, aider les pays en développement à mobiliser, à titre volontaire, des ressources supplémentaires aux fins de développement et optimiser l'impact des flux publics et privés actuels, et que ce financement peut être un complément important des sources de financement traditionnelles, et, tout en relevant les progrès considérables déjà réalisés en ce qui concerne les sources et mécanismes de financement innovants, préconise de transposer à une plus grande échelle les initiatives actuelles et d'élaborer des approches nouvelles, s'il y a lieu;

28. *Souligne* la nécessité de soutenir et renforcer la coopération Sud-Sud tout en soulignant que celle-ci ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud mais devrait plutôt la compléter, et demande qu'il soit effectivement donné suite au document final de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui s'est tenue à Nairobi du 1^{er} au 3 décembre 2009¹⁵;

29. *Constate* que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire se renforcent mutuellement pour ce qui est de l'assistance technique et financière, souligne à cet égard qu'il importe de continuer à dynamiser la coopération Sud-Sud, et invite tous les États Membres à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en mettant l'accent sur les priorités de développement communes et en faisant participer toutes les parties intéressées des instances gouvernementales, de la société civile et du secteur privé;

30. *Exhorte* les donateurs, les États Membres, les organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les syndicats et les autres parties intéressées à recentrer l'aide au développement octroyée pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles et à en renforcer l'impact en tenant systématiquement compte de la problématique hommes-femmes, en finançant des activités ciblées et en améliorant le dialogue entre donateurs et partenaires, et à renforcer également les mécanismes qui permettent de mesurer efficacement les ressources allouées à l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans tous les domaines de l'assistance au développement;

31. *Souligne* qu'il est particulièrement important, pour promouvoir la croissance économique et le développement des pays en développement, d'apporter rapidement une solution globale, efficace et durable à leurs problèmes d'endettement;

32. *Souligne également* qu'il ne saurait y avoir de croissance que si la dette est supportable et qu'il importe à cet égard qu'elle soit gérée au mieux pour que les objectifs de développement nationaux, dont ceux du Millénaire, puissent être atteints, et constate que les crises de la dette souveraine sont, en général, coûteuses et déstabilisantes, notamment pour l'emploi et l'investissement productif, et suivies de réductions des dépenses publiques, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui touchent particulièrement les pauvres et les groupes vulnérables;

¹⁵ Résolution [64/222](#), annexe.

33. *Souligne en outre* que la crise financière et économique a fait ressortir la nécessité d'une réforme et relancé les débats tenus à l'échelon international sur la réforme du système financier mondial et de son architecture, notamment sur les questions de mandat, de compétence, de gouvernance, de réactivité et de conception du développement, selon qu'il y a lieu, et préconise à cette fin la poursuite d'un dialogue franc, transparent et ouvert à tous;

34. *Prend note* des efforts considérables déployés aux niveaux national, régional et international pour faire face à la crise financière et économique et rétablir ainsi une croissance créatrice d'emplois de qualité, réformer et renforcer les systèmes financiers et créer à l'échelle mondiale une croissance soutenue, durable et équilibrée;

35. *Considère* qu'il faut continuer de renforcer la cohérence et la cohésion des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux et qu'il importe de veiller à ce que ces systèmes soient ouverts, justes et non exclusifs, de sorte qu'ils complètent les efforts de développement déployés à l'échelon national pour assurer une croissance économique soutenue, partagée et équitable, et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

36. *Réaffirme* qu'il importe d'associer plus étroitement et plus largement les pays en développement à la prise de décisions et à la définition de normes économiques au niveau international, prend note à cet égard des importantes dispositions prises pour réformer les mécanismes de gouvernance, les quotes-parts et la répartition des droits de vote au sein des institutions de Bretton Woods, dispositions qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des réalités actuelles, visent à permettre aux pays en développement de mieux faire entendre leur voix et d'accroître leur participation et leur position de vote, et considère qu'il importe de poursuivre cette réforme en faisant preuve d'ambition et de diligence de façon à ce que ces institutions deviennent plus efficaces, plus crédibles, plus responsables et plus légitimes;

37. *Réaffirme également* que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et les commissions régionales de l'Organisation ont un rôle important à jouer, dans les limites de leurs mandats respectifs, pour faire progresser le développement et en préserver les acquis, conformément aux stratégies et priorités nationales, notamment en contribuant à la réalisation des objectifs du Millénaire, et réaffirme en outre qu'elle est fermement résolue à continuer de prendre des mesures pour que le système des Nations Unies soit dynamique, bien coordonné, cohérent et efficace dans l'appui qu'il apporte à la réalisation desdits objectifs;

38. *Réaffirme en outre* qu'il est indispensable que les commissions régionales participent davantage au processus de suivi du financement du développement, notamment en fournissant aux États Membres des analyses et des conseils techniques;

39. *Affirme de nouveau* qu'il importe de veiller à ce que soit mis en place un mécanisme intergouvernemental renforcé, plus efficace et ouvert à tous, chargé d'assurer le suivi de la question du financement du développement;

40. *Souligne* que le financement global du programme de développement exposé dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha est important pour la mise en œuvre et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes

conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes, et souligne également, à cet égard, que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁷ fournissent, notamment dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, le cadre conceptuel nécessaire pour mobiliser des fonds auprès de diverses sources et utiliser efficacement le financement requis pour assurer un développement durable;

41. *Se félicite* de la création du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, et attend avec intérêt son rapport qui proposera diverses stratégies efficaces en la matière, propres à faciliter la mobilisation de ressources et leur utilisation judicieuse en vue de réaliser les objectifs de développement durable, et qui sera une contribution utile au suivi de la question du financement du développement ainsi qu'à l'élaboration d'un programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 arrêté au niveau intergouvernemental;

42. *Souligne* à cet égard qu'il faut renforcer la cohérence et la coordination et éviter le chevauchement des activités ayant trait au financement du développement afin de pouvoir adopter une approche unique, globale et prospective lors de la mise en œuvre des trois dimensions du développement durable;

43. *Décide* de tenir, en 2015 ou 2016, une troisième conférence internationale sur le financement du développement, chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, de redynamiser et de renforcer le suivi du financement du développement, de recenser les obstacles et contraintes rencontrés dans la réalisation des buts et objectifs fixés dans ces instruments, ainsi que les mesures et initiatives propres à les surmonter, et de se pencher sur les questions nouvelles ou naissantes, notamment dans le contexte des activités récemment entreprises au niveau multilatéral en vue de promouvoir la coopération internationale pour le développement et compte tenu de l'évolution actuelle du climat dans ce domaine, de l'interdépendance de toutes les sources de financement du développement, des synergies entre les objectifs de financement dans les trois dimensions du développement durable ainsi que de la nécessité d'appuyer le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015;

44. *Prie* son président de tenir, dès que possible, des consultations intergouvernementales transparentes et ouvertes à tous, auxquelles prendraient part, s'il y a lieu, les grandes institutions participant au financement du développement et qui porteraient sur toutes les questions ayant trait à la conférence, notamment la date de sa convocation, sa structure, son organisation et sa portée, compte tenu des éléments figurant dans la présente résolution, et prie le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de fournir un appui administratif pour ces consultations;

45. *Rappelle* à cet égard qu'il faut examiner les modalités de financement du développement et réfléchir notamment aux différents moyens de renforcer ce processus et d'en intégrer les différents éléments;

46. *Appelle de nouveau* les États Membres et les autres donateurs potentiels à envisager de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du

développement, afin de faciliter la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental de suivi de la question du financement du développement qui soit renforcé, plus efficace et ouvert à tous;

47. *Salue* les travaux du Bureau du financement du développement, et l'encourage à les poursuivre conformément à son mandat, en collaboration avec les experts des secteurs public et privé, les universités, la société civile et d'autres organisations multilatérales s'occupant des questions de financement du développement;

48. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 », et prie le Secrétaire général de lui présenter, au titre de cette question, une étude analytique de l'état de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement ainsi que de l'application de la présente résolution, dans un rapport annuel qu'il établira en étroite collaboration avec les principales institutions intéressées.
